

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Session de MARS 2010



RAPPORT GÉNÉRAL

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Président : Guy SAVERY

Rapporteur Général : Françoise LINDEMANN

Membres de la Commission

Président : M. Guy SAVERY
Rapporteur : Mme Françoise LINDEMANN
Vice-Président : Mme Françoise MENSAH
M. Michel DUCAUD
Secrétaire : M. Robert LABRO

Mme Francine BOUGEON-MAASSEN
M. Jean-Pierre CANTEGRIT
M. Jean-Pierre CAPELLI
Mme Marie-José CARON
M. Ramon CASAMITJANA
M. Jean-Daniel CHAOUI
Mme Christiane CICCONE
M. Thierry CONSIGNY
M. Jean CONTI
M. Joël DOGLIONI
M. Jean DONET
M. Michel DUCAUD
Mme Violette GORNY
Mme Michèle GOUPIL
M. Daniel GRANIER
Mme Marie-Claire GUILBAUD
Mme Nicole HIRSH
M. Marc JAMIN
Mme Christiane KAMMERMANN
M. Robert LABRO
M. Gabriel LAFEVERGE
Mme Françoise LINDEMANN
M. Jean-Louis MAINGUY
Mme Françoise MENSAH
M. Alain-Pierre MIGNON
Mme Armanda MIRANDA
Mme Monique MORALES
Mme Régine PRATO
Mme Denise REVERS-HADDAD
Mme Brigitte SAIZ
Mme Jeannine SANDMAYER
M. Guy SAVERY
M. Frank SCEMAMA
M. Georges SEILHAN
M. Vajoumouny SHANKAR
Mme Joëlle VALERI
M. Bernard ZIPFEL

Le Président SAVERY annonce que peu d'intervenants seront présents durant cette session.

A la demande du Président, Madame ROUVILLE, administrateur de la Commission des Affaires Sociales au secrétariat de l'AFE, a rédigé une note faisant acte des échecs des différentes demandes. (note en annexe)

Madame le Sénateur Christiane KAMMERMANN propose son aide pour prendre les rendez-vous en accord avec le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Le Président rappelle que la Commission n'a toujours pas de réponse aux résolutions datées de 2007 concernant les handicapés et le chômage. (copies en annexe)

Durant la réunion des Vice-Présidents élargie de décembre 2009 une proposition d'invitation à Madame Roselyne BACHELOT, Ministre de la Santé, en assemblée plénière avait été prévue. Monsieur SAVERY nous fait part de la réponse négative de cette demande.

Depuis la loi de modernisation sociale de 17 février 2002, la protection sociale des Français de l'Etranger ne semble plus être une priorité gouvernementale.

La couverture sociale des Français de l'Etranger se réduit peu à peu à une « peau de chagrin » étant donné les diminutions annuelles, actuelles et futures, alors qu'en France, le budget de l'aide sociale a été augmenté de 4%.

Les Français de l'Etranger n'ont aucune possibilité de manifester pour se faire entendre.

Concernant les aides sociales une réduction de 10% devait être appliquée pour l'exercice 2010.

Lors du débat au Sénat cette mesure a été annulée par un vote unanime de la haute assemblée.

Mais cependant certains consulats l'avaient déjà mise en œuvre sur instructions du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

La commission propose d'envoyer une lettre au Président de la République pour le sensibiliser sur la situation de nos compatriotes vivant à l'étranger, au regard de leur couverture sociale.

La Commission reçoit ensuite les intervenants :

MONSIEUR Xavier FRANÇAIS

Directeur Divisionnaire à la Direction des résidents à l'étranger et des services généraux, Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Monsieur FRANÇAIS nous explique comment les Français de l'Etranger doivent déclarer leurs retraites en France et à l'étranger.

Suivant les pays et les conventions fiscales bilatérales passées les conditions sont différentes (voir en annexe le document explicatif)

Monsieur FRANÇAIS communique le site des impôts : www.impots.gouv.fr sur lequel toutes les informations sont en ligne.

Il conseille fortement de faire sa déclaration par internet.

Il rappelle que toutes sommes perçues en France (pensions – allocations de chômage - honoraires - revenus fonciers avec travaux déductibles) doivent impérativement être déclarées aux impôts en France.

Il conseille également de faire une déclaration de départ pour pouvoir régler sa situation (en remplacement du quitus fiscal)

Pour les successions avec des héritiers à l'étranger l'imposition dépend du lieu des actifs du défunt.

MONSIEUR Michel TOUVEREY

Directeur de la Caisse des Français de l'Etranger - CFE

Monsieur TOUVEREY fait le point du nombre d'adhérents à la CFE.

Fin 2009 – 98.000 – il pense que le chiffre de 100.000 (200.000 avec les ayant-droits) sera atteint cette année.

Pour 2009 augmentation de 8% (surtout en début d'année avec la fin de la suppression de la rétroactivité)

- Maladie/Maternité + 8%

- Accident du travail et maladie professionnelle + 2%

En 5 ans + 35% d'adhérents.

Début 2010 ralentissement de la croissance dû au rétablissement de la rétroactivité et à la crise (les effets des crises se font sentir en général avec retard).

Dans le secteur grands groupes pas de départ de la Caisse mais moins d'expatriés (Banque – automobile, etc..)

Les finances de la CFE :

en 2008 – déficit du secteur maladie mais excédent du secteur accident du travail

en 2009 – le déficit du secteur maladie est plus limité (- 2 millions) et le secteur accident du travail excédentaire (+ 11 à 13 millions).

Le déficit de l'assurance maladie et sa dérive ne peuvent perdurer et pour ces raisons le Conseil d'Administration de la CFE a voté à la majorité une augmentation des cotisations :

- pensionnés au forfait + 1,5%
- pensionnés soumis au prélèvement à la source + 0,5%
- non salariés + 1,25 %
- inactifs + 1 %

Ces hausses de cotisations prendront effet au 01/04/2010.

Mise en place de plans attractifs pour les jeunes :

- accord de partenariat :
- étudiant - CFE et Mutuelle LMDE
- Visa Vacances Travail en accords bilatéraux avec 6 pays : Australie – Canada – Corée – Nouvelle Zélande - Singapour – Japon

Concernant la 3ème catégorie aidée, le financement prévu sur une ligne budgétaire du MAEE est de 500.000 euros pour 2010, une avance sur le budget 2009 a été effectuée mais il n'en demeure pas moins qu'il manque 2 millions pour arriver à couvrir l'engagement de l'Etat.

Le Conseil d'Administration de la CFE est très attaché à la poursuite de la 3ème catégorie aidée.

La CFE a été l'objet de nombreux contrôles :

- CODEX de Seine et Marne
- IGASS
- audits à la demande de la tutelle
- La Cour des Comptes vient de juste de rendre son rapport

-

MONSIEUR LE SÉNATEUR Jean-Pierre CANTEGRIT **Sénateur des Français établis hors de France – Président de la CFE**

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT est tout à fait d'accord sur la présentation du Directeur de la CFE.

Il souligne que le déficit de la Sécurité Sociale en France a été de 23 milliards d'euros en 2009 et sera de 30 milliards en 2010, alors que la CFE a des comptes équilibrés voire légèrement excédentaires.

Depuis 1985 mise en place de la loi BEREGOVOY, la CFE est autonome et soumise aux autorités de tutelle.

Le bureau se réunit tous les mois, ses décisions sont soumises à la tutelle.

MONSIEUR Etienne LEANDRE

Sous Directeur pour l'expatriation, la scolarisation et l'action sociale.

Monsieur LEANDRE annonce les chiffres de l'Aide Sociale pour les Français de l'Etranger.

En 2008 – 15.780.000 Euros

En 2009 – 16.800.000 inscrits en LFI – après régulation 16.036.000 Euros

En exécution 16.393.438 Euros (plus 357.438 venant d'autres crédits dans le cadre de la fongibilité) répartis de la façon suivante

1 - Pour le CCPAS en 2009 : 15.807.000 ont été délégués aux postes (mais 15.601.000 Euros ont dépensés effectivement par les postes)

- allocation solidarité : 7.898.662 (-1,91% par rapport à 2008)
- Handicapés adultes et enfants : 6.184.830 (+ 7,06%)
- Aide à durée déterminée : 151.400 (+ 30,13%)
- Secours mensuels spécifiques (enfants en détresse) : 455.703 (+ 24,20%)
- Secours occasionnels et prisonniers : 676.320 (+ 2,72%)
- Français de passage : 34.763 (-14,50%)

2 - Centre Médicaux Sociaux (CMS) : 169.100

3 - Soutien aux Sociétés de Bienfaisance (crédits délégués) : 416.810 (-26,54%) pour 88 associations.

B - SUR CREDITS CENTRAUX :

- rapatriements sanitaires ou indigents : 587.878 (environ 500 rapatriements en 2009)
- subvention CEFR et autres associations : 118.370
- 3ème catégorie aidée : 950.000

La baisse de 10% annoncée aux postes par l'administration a été finalement annulée grâce aux réactions des Conseillers de l'AFE et au travail du Sénat.

Pour les postes qui ont déjà mis cette mesure en place au 1er janvier 2010 une régularisation sera effectuée après la réunion de la Commission Nationale Permanente de l'Aide Sociale qui aura lieu mardi 9 mars.

Pour les pays européens une étude sera faite pour mieux connaître les taux de base d'aide sociale locale, des secours occasionnels seront attribués en cas de nécessité.

La commission souhaite que les prévisions budgétaires ne se réalisent pas comme cela a été le cas en 2010. (prévision initiale de 30% de baisse sur 3 ans)

La Commission demande plus d'équité entre les Français de France et les Français de l'Etranger en sachant que le budget de l'Aide Sociale en France était en 2009 de 88 milliards (famille – droit de la femme – handicap) – budget important, en augmentation de 4%, face à celui de l'Aide Sociale pour les Français de l'Etranger, extrêmement faible et de surcroît en diminution !

Le rapport a été adopté à l'unanimité par la Commission des Affaires Sociales.